



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2011

DATE D’AFFICHAGE

21 septembre 2011

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2011/35/M-T

L’AN DEUX MILLE ONZE LE TRENTE SEPTEMBRE À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

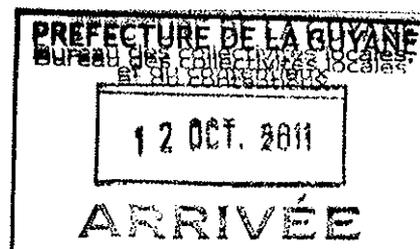
ABSENTS EXCUSES :

Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENT:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjoint, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Patricia BEAUNOL**, ayant donné procuration à Madame **Valérie BATAILLIE**. Monsieur **Vincent MAYEN**, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**.



Délibération n° 35/2011/MT
Portant modification du plan de financement de la
Réhabilitation de l'église de Tonnégrande.

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération en date du 8 décembre 2010, le Conseil Municipal modifiait le plan de financement approuvé le 11 juin 2008 pour la réhabilitation de l'église de Tonnégrande, suite à une revalorisation importante du coût des travaux.

Or, il est nécessaire aujourd'hui de rectifier à nouveau ce plan de financement en fonction de la notification des subventions accordées à la fois par l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et par le Conseil Général :

Le nouveau plan de financement pour cette opération est le suivant :

- Etat au titre de la DETR 2011	: 140.000 € (46,67 %)
- Conseil Général	: 100.000 € (33,33 %)
- Commune	: 60.000 € (20,00 %)
Montant total	: 300.000 € (100,00 %)

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Approuver le nouveau plan de financement proposé ;
- M'autoriser à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer tout document se référant à ce projet.

Je vous demande donc de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de M. le Maire concernant la modification du plan de financement de la réhabilitation de l'église de Tonnégrande ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;



DECIDE :

Article 1 : APPROUVE le nouveau plan de financement proposé :

- Etat au titre de la DETR 2011	: 140.000 € (46,67 %)
- Conseil Général	: 100.000 € (33,33 %)
- Commune	: 60.000 € (20,00 %)
Montant total	: 300.000 € (100,00 %)

Article 2 : AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer tout document se référant à ce projet

ADOPTÉE PAR DOUZE (12) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,

Montsinéry-Tonnégrande, le 30 septembre 2011



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : 12 OCT. 2011

